Zones humides : Une mission dâ€™identification des sites remarquables

Dossier de
 la rÃ©daction de H2o
November 2021

La protection des zones humides est inscrite dans la StratÃ©gie nationale aires protÃ©gÃ©es 2030. Elle prÃ©voit le doublemen de surfaces en zones humides couvertes par des aires fortement protÃ©gÃ©es. Ces milieux diversifiÃ©s d'une grande qualitÃ© paysagÃ¨re (marais, mares, prairies humides, tourbiÃ¨res, lagunes, estuaires, mangroves...) rendent de trÃ¨s grands services pour prÃ©server la biodiversitÃ© et lutter contre les dÃ©rÃ¨glements climatiques : ils accueillent de nombreuses espÃ¨ces ; ils prÃ©servent la ressource en eau, en qualitÃ© et en quantitÃ© ; ils attÃ©nuent certains risques naturels (inondations, submersions marines) ; ils limitent les effets du changement climatique, par leur capacitÃ© de stockage du carbone ; ils jouent un rÃ´le Ã©conomique important, en agriculture, pisciculture, ou encore comme espaces de loisirs et de tourisme...Aussi la crÃ©ation d'un parc national dÃ©diÃ© aux zones humides donnera-t-elle une dimension nouvelle Ã la politique de prÃ©servation de ces milieux. Dans ce contexte, BÃ©rangÃ¨re Abba, secrÃ©taire d'Ã‰tat chargÃ©e de la biodivers a confiÃ© au Conseil gÃ©nÃ©ral de l'environnement et du dÃ©veloppement durable (CGEDD) une mission visant Ã identifier, d'ici la fin de l'annÃ©e 2021, les sites remarquables susceptibles d'accueillir le futur parc national.

Parcs nationaux